

Protocoles et directives pour les locataires

Les locataires souhaitant réserver un espace doivent contacter notre responsable des locations par courriel à l'adresse rentals@citadelcie.com pour s'informer sur les disponibilités.

Tous les locataires devront présenter un contrat de location formel qui décrit les directives énoncées ci-dessous. Les locataires devront soumettre le contrat avant que leur location ne soit approuvée.

TARIFS DE LOCATION

Toutes les locations doivent être d'une durée minimale de 2 heures, à moins qu'il n'en soit disposé autrement.

JEAN SOPER STUDIO (studio en bas - Studio B)

Répétition sans technique - 25\$/hr

Répétition sans technique (avec plus de 15 participants) – 35\$/hr

MIMI HERRNDORF STUDIO THEATRE (Studio A)

Répétition sans technique – 30\$/hr

Répétition sans technique (avec plus de 15 participants) – 40\$/hr

Répétition technique (comprend un technicien) – 75\$/hr (minimum de 4 heures)

La Citadelle ne facture pas la TVH sur les locations d'espaces.

Les prix de location indiqués ci-dessus ne concernent que les répétitions. Pour tous les autres tarifs, y compris les cours, les ateliers, les tournages, les spectacles et les événements spéciaux, veuillez consulter les tarifs supplémentaires sur notre site web ou contacter rentals@citadelcie.com.

POLITIQUE DE PAIEMENT

Pour les locations de dernière minute (dans les 5 jours), le paiement est dû en totalité à la réception de la facture ou la réservation n'est pas valable.

Pour les locations de plus de 100 \$, un acompte non remboursable de 25 % est dû dans les 5 jours suivant la réception de la facture.

Le solde est dû 2 semaines avant le début de la location.

Si l'acompte n'est pas reçu dans les 5 jours suivant l'émission de la facture, la réservation n'est plus valable.

POLITIQUE D'ANNULATION

Aucun remboursement si la réservation est annulée moins de 48 heures avant le début de la location.

En cas d'annulation avant 48 heures, 75 % du paiement sera remboursé, moins le frais de traitement de 25\$.

L'acompte de 25 % n'est pas remboursable.

Le personnel de la Citadelle se réserve le droit de refuser toute réservation qui, selon lui, mettrait en danger les employés ou les autres utilisateurs du bâtiment.

DIRECTIVES POUR LES LOCATAIRES



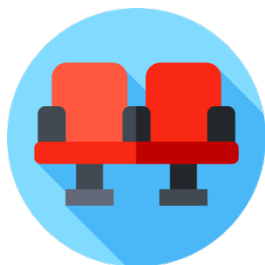
Arrivée:

La porte d'entrée de la Citadelle reste verrouillée en permanence. Les locataires peuvent entrer en sonnant à la porte.

Nous n'acceptons pas les paiements en espèces pour les locations. Toutes les locations doivent être payées intégralement à l'avance par transfert électronique ou directement sur la facture de location.

Les locataires ne doivent pas arriver plus de 5 minutes avant l'heure de début prévue.

Les locataires doivent quitter le bâtiment au plus tard 10 minutes après l'heure de fin prévue.



Limites de capacité:

Jean Soper Studio + Entrée	80 personnes
Mimi Herrndorf Studio Theatre	80 personnes
Lindy Green Wing (loge)	10 personnes

Nous suggérons que les portes des studios et des théâtres restent ouvertes afin de permettre une meilleure circulation de l'air dans les espaces et de réduire la propagation des bactéries par les poignées de porte et les barres.

Les thermostats ont été programmés de manière optimale pour un retour d'air frais maximal et ne doivent pas être réglés par les locataires.



Garder l'édifice propre:

Le studio, le théâtre, les toilettes, la loge et le lobby sont nettoyés à chaque jour (y compris toutes les surfaces à fort contact et les sols du studio).

Seules les bouteilles d'eau et les boissons sont autorisées dans les studios. Les repas et les collations doivent être consommés dans le lobby ou dans la loge de position assise.

Les chaussures d'extérieur doivent être enlevées et placées sur les tapis prévus à cet effet près des portes de chaque studio. Les pieds nus sont interdits à l'extérieur des studios.

Pour des raisons de sécurité, les locataires ne sont pas autorisés à entrer dans la cabine ou à utiliser les outils ou l'équipement du théâtre. Le cordon auxiliaire permettant d'accéder au système de son est disponible au niveau de la piste de danse.



Ascenseur:

L'occupation maximale de l'ascenseur est de 2 personnes. L'ascenseur sera utilisé pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder le théâtre et le studio en bas. L'ascenseur ne peut être utilisé que par le personnel de la Citadelle.



Responsabilités du locataire:

Les visiteurs imprévus ne sont pas autorisés.

Il est déconseillé de socialiser dans le lobby avant ou après la location. Nous vous demandons de partir le plus tôt possible afin que l'air frais puisse circuler dans les espaces avant l'arrivée du prochain locataire. Veuillez respecter le fait que le lobby est un espace public et que d'autres personnes peuvent également l'utiliser.